

Genre du véhicule Motosclette (Scooter)	Marque de fabricant RUMI	Cyl. 125 cc	Type "Economico"	Modèle année 1958	Échelle-type No. 2510
Caractéristique: Cadre en tubes d'acier avec carénage en tôle. - "E" devant. No. du cadre					
Carburant mél. ess./huile					
N° du châssis frappé: derrière le moteur, sur carénage en tôle					
N° du moteur frappé: à gauche, en haut sur carter moteur					
Type de moteur: Carte de bloquage					
Position du mot.: Frein-moteur					
Cylindres: cm. Frein de remorque					
Transmission: Frein/Sabot					
Moyens de propulsion: Moteur vit. avant					
Entraînement: Vitesse en 1 ^{er}					
nombre d'axes: Vitesse en prise dir.					
Moyens de blocage: Blocage différentiel					
Frein à pied: Diff. de bras					
Frein à main					
Pneumatiques: avant arr. total					
Dimensions int. en mm					
A vide: Longueur					
Charge utile: Largeur					
Total: Hauteur					
Sécurité de tube: Hauteur ridelles					
Pression spec.					
Poids max. autorisé: train roulant					
Nombre de portes					
Direction: position					
Marque du moteur					
Alliage					
Course					
C. V. imprimé					
Forme de la carrosserie					
Nombre de places: total (avant milieu arr.)					
Places occup.					
Siège arrière					
Side-car					

Plaque: marque	Indicateurs de direction
Feux de croisement	
Feux de position	Remise place
Plaque direction	Avant/arrière
Feux arrière	Retroviseur
Indicateur	Indicateur de vitesse
Feu stop	Figurino de réflecteur
Eclairage N° de contrôle	
Plaque marche arrière	
Équipement obligatoire	Véhic
Niveau de bruit 88/89 RESEM d B à 85 km/h	

Observations et exceptions

Bruit : 88/89 d B - trop fort (ne doit pas dépasser 85 d B - à partir du 1.7.1958 la limite sera de = 82 d B) - [Lettre-circ. DFJP du 24.12.57]
 Silencieux d'aspiration "DELL'ORTO" F.5 / pot d'échappement sous le moteur, tuyau d'échappement sur côté droit, mené droit vers l'arrière. Sortie de l'échappement en forme de "8".

C A R T E D E B L O Q U A G E

Ce véhicule ne peut être immatriculé vu qu'il développe un bruit trop fort.

Après modification, ce véhicule doit être à nouveau présenté, pour contrôle, à la commission d'Expertises-typ.

Lieu et date de l'expertise-typ Zurich, 28. 3. 1958

La Commission d'expertise-typ